

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 décembre 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 18 décembre 2016, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le communiqué de la cinquantième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, tenue à Abuja le 17 décembre 2016 (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Gorgui Ciss



**Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2016
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission
permanente du Sénégal auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Cinquantième session ordinaire de la Conférence
des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté
économique des États de l'Afrique de l'Ouest**

Communiqué final

1. La cinquantième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 17 décembre 2016 à Abuja, sous la présidence de S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria et Présidente en exercice de la Conférence .
2. Étaient présents à cette session les chefs d'État et de gouvernement suivants ou leurs représentants dûment mandatés :
 - S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire
 - S. E. M. John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana
 - S. E. M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée
 - S. E. M. José Mário Vaz, Président de la République de Guinée-Bissau
 - S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria
 - S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali
 - S. E. M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger
 - S. E. M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria
 - S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal
 - S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone
 - S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République togolaise
 - S. E. M. Aurélien A. Agbenonci, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Bénin
 - S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabé de l'extérieur
 - S. E. M. César Monteiro, Ambassadeur de Cabo Verde au Sénégal
 - S. E. M. Bala Garba-Jahumpa, Ministre du travail, de la construction et des infrastructures de la Gambie
3. Ont également pris part à ce sommet en qualité d'observateurs le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Mohamed Ibn Chambas, et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, M. Brahim Modibo Touré, ainsi que les représentants de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.
4. Au cours de leur session, les chefs d'État et de gouvernement ont pris acte du rapport annuel 2016 du Président de la Commission de la CEDEAO ainsi que des

rapports de la soixante-dix-septième session ordinaire du Conseil des ministres et de la trente-septième réunion du Conseil de médiation et de sécurité[[UNTERM]].

5. Ils ont salué la qualité des rapports présentés par le Conseil des ministres ainsi que la pertinence des recommandations formulées. En outre, ils se sont félicités de l'excellent travail accompli par l'ensemble des institutions de la Communauté en faveur de la consolidation des acquis de l'intégration en Afrique de l'Ouest et ont réaffirmé leur indéfectible engagement pour la réalisation des objectifs de l'intégration régionale dans un environnement de paix durable, de sécurité et de bonne gouvernance démocratique.

6. Par ailleurs, ils ont adressé leurs chaleureuses félicitations à S. E. M. Jorge Carlos de Almeida Fonseca, Président de la République de Cabo Verde, pour sa réélection à la présidence de la République de Cabo Verde et lui ont souhaité plein succès pour son deuxième mandat. Ils ont également adressé leurs chaleureuses félicitations à S. E. M. Nana Addo Akufo-Addo pour son élection, et ont rendu un hommage mérité à S. E. M. John Dramani Mahama, qui a fait preuve d'une grandeur d'esprit et d'un sens élevé d'homme d'État en acceptant le verdict des urnes.

7. Les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé que des élections présidentielle et parlementaires se tiendront en 2017 en République du Libéria et ont chargé la Commission de la CEDEAO d'offrir l'accompagnement nécessaire au Libéria conformément aux dispositions pertinentes du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance.

8. Réaffirmant leur engagement en faveur de l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest, les chefs d'État et de gouvernement, après délibérations, ont entériné les principales recommandations faites dans les différents rapports, puis procédé à l'examen des questions spécifiques décrites ci-après.

Au titre de la performance économique de l'Afrique de l'Ouest

9. La Conférence s'est félicitée des progrès réalisés dans certains de ses États membres avec des taux de croissance avoisinant les deux chiffres, mais est toutefois préoccupée par les contre-performances enregistrées par la région dues principalement aux effets négatifs et cumulatifs de la forte baisse du prix du pétrole depuis 2014 sur l'équilibre budgétaire des pays exportateurs de pétrole, en particulier le Nigéria, à la mauvaise tenue du prix des autres produits de base, notamment des minerais, et à la fragilité de la situation politique dans certains pays.

10. À cet égard, la Conférence a exhorté les États membres à initier les réformes structurelles nécessaires et à prendre les mesures de relance économique et financière idoines pour s'affranchir des fluctuations des cours des matières premières et permettre à leurs économies de mieux faire face aux chocs exogènes.

Au titre des questions d'intégration régionale et de développement

S'agissant de la libre circulation des personnes et des biens

11. La Conférence est préoccupée par la persistance des entraves à la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace communautaire.

12. Les chefs d'État et de gouvernement invitent les États membres à prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires en vue d'appliquer strictement toutes

les dispositions du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

13. La Conférence se félicite de la mise en place de la task force présidentielle sur la libre circulation, et l'exhorte à proposer dans les meilleurs délais des mesures novatrices et efficaces pour endiguer ce fléau.

14. Elle charge la Commission d'intensifier la sensibilisation des citoyens et d'organiser des rencontres conjointes régulières de sensibilisation entre les services de sécurité aux frontières et les populations locales.

S'agissant de l'agriculture et des ressources en eau

15. La Conférence a pris note de deux initiatives majeures en cours, à savoir la finalisation de la deuxième génération des programmes nationaux d'investissement agricoles au niveau des États membres, et le renforcement de la coopération avec l'État d'Israël dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. La Conférence approuve la participation en tant qu'observateur du Premier Ministre de l'État d'Israël, S. E. M. Benjamin Netanyahu, au prochain sommet de la CEDEAO, pour présenter l'expérience de son pays dans le secteur agricole.

16. La Conférence, d'autre part, a entériné l'approbation du Conseil des ministres relative à la décision de l'Union africaine de transférer le Programme régional pour le développement intégré des plateaux du Fouta Djallon à la CEDEAO, compte tenu de son importance pour la Communauté comme bassin versant de la plupart des grands fleuves de la Communauté.

Au titre du développement des infrastructures

17. La Conférence a réitéré la nécessité de développer des infrastructures aussi bien routières, ferroviaires, aériennes que maritimes, indispensables à l'accroissement des échanges intracommunautaires, qui *in fine* participe de l'accroissement des perspectives de développement et de la lutte contre la pauvreté. Elle a, à cet effet, exhorté les États membres à poursuivre les efforts visant la transformation structurelle des économies de la région et le développement des infrastructures.

En ce qui concerne l'organisation de la table ronde du Programme communautaire de développement

18. La Conférence a pris note des consultations de haut niveau entreprises par la Commission, qui ont abouti, d'une part, à l'accord avec les autorités ivoiriennes sur l'organisation de la table ronde du Programme communautaire de développement au plus tard à la fin du mois de mars 2017 et, d'autre part, à l'acceptation de la Banque africaine de développement d'être chef de file des partenaires et de mobiliser la participation effective des autres partenaires.

Au titre des questions institutionnelles

Concernant les réformes institutionnelles en cours

19. La Conférence a pris note des réformes en cours au sein de la Commission et des autres institutions de la CEDEAO. Elle a insisté sur la nécessité de prendre en compte la situation économique et financière de la région dans les réformes, posant

ainsi les bases pour l'adoption de mesures de rationalisation et des structures efficaces, effectives et soutenables pour la Communauté.

20. La Conférence a félicité notamment le Président de la Commission pour les mesures de rationalisation prises et l'a encouragé à poursuivre les efforts pour la maîtrise des charges de la Commission.

21. La Conférence a adopté l'Acte additionnel sur le renforcement des prérogatives du parlement de la CEDEAO afin de lui permettre, sur une base graduelle, d'exercer les fonctions traditionnelles d'un parlement. L'Acte additionnel permet au parlement d'être obligatoirement saisi et d'émettre des avis sur un certain nombre de politiques et programmes de la Communauté ainsi que sur certains sujets qui lui sont soumis.

Au titre de la mobilisation de ressources pour le financement des programmes de la Communauté

22. La Conférence félicite la Commission pour les efforts déployés pour identifier des mesures novatrices de mobilisation des ressources pour les activités de la Communauté à travers l'extension de ses partenariats.

23. Les États membres ont été invités à libérer rapidement leurs quotes-parts du capital appelé et à soutenir la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO dans la mobilisation de ressources concessionnelles auprès des partenaires financiers en vue du financement des infrastructures.

Au titre de l'accord de partenariat économique et du tarif extérieur commun

Au titre de l'accord de partenariat économique

24. La Conférence prend note de la ratification par le Ghana et la Côte d'Ivoire des accords de partenariat économique d'étape en vue de préserver leur accès préférentiel au marché européen au-delà du 1^{er} octobre 2016. La Conférence invite les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer l'accord de partenariat économique afin d'éviter l'existence de multiples régimes commerciaux dans la région et de consolider l'agenda de notre intégration régionale.

S'agissant du tarif extérieur commun

25. La Conférence se félicite des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du tarif extérieur commun, notamment la validation des textes réglementaires destinés à faciliter son application. À cet effet, elle exhorte les États membres qui ne l'ont pas encore fait à accélérer son application, et a chargé la Commission de leur apporter l'appui nécessaire.

Au titre des questions de paix, de sécurité et de démocratie

26. La Conférence réaffirme l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans l'espace CEDEAO pour le développement économique de la région.

27. La Conférence exprime sa profonde indignation face aux attaques terroristes perpétrées le vendredi 16 décembre 2016 contre un détachement du groupement des forces antiterroristes de l'armée du Burkina Faso qui ont coûté la vie à 12 soldats et fait des blessés. Elle condamne avec la plus grande fermeté cette nouvelle attaque et

exprime au peuple, à l'armée et au Gouvernement du Burkina Faso sa profonde sympathie et sa totale solidarité.

28. La Conférence salue la mémoire des victimes de cette attaque, présente ses condoléances aux parents éplorés et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

29. Elle réaffirme sa détermination à poursuivre sans relâche le combat contre le terrorisme et salue les efforts déployés par les États membres pour prévenir et faire face à ce fléau. Elle se félicite également des actions menées par la Force multinationale mixte dans la lutte contre Boko Haram, ainsi que des résultats probants obtenus par la Force, malgré les difficultés rencontrées.

30. La Conférence rappelle que la lutte contre le terrorisme relève de la responsabilité collective de la communauté internationale. À cet effet, la Conférence lance un appel aux partenaires au développement à accompagner les États de la région et la Force multinationale mixte dans leur combat contre le terrorisme.

31. La Conférence se préoccupe de la situation humanitaire grave provoquée par les attaques terroristes de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria, affectant plus de 14 millions de personnes, dont 7 millions, majoritairement des enfants, ont besoin d'assistance humanitaire. Elle déplore le nombre élevé de personnes déplacées et de réfugiés au Nigéria, au Niger, au Cameroun et au Tchad. La Conférence félicite les Gouvernements du Nigéria et du Niger, ainsi que les autres pays d'accueil des réfugiés et les partenaires, des efforts déployés dans la résolution de la crise humanitaire. La Conférence décide de la création d'un fonds spécial de solidarité en faveur des populations victimes du terrorisme. Elle lance un appel à la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre du Plan Buhari pour la réhabilitation et la reconstruction du nord-est du Nigéria.

32. Dans le but de promouvoir les droits de l'homme et la gouvernance participative, notamment pour les femmes et les jeunes, la Conférence a décidé la célébration de la journée des droits de l'homme de la CEDEAO le 16 janvier de chaque année. Cette date est un symbole historique dans la région, puisqu'elle marque la prise de fonction de S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria et première femme Chef d'État en Afrique.

Sur la situation en Gambie

33. La Conférence a examiné la situation politique préoccupante en Gambie née de la décision de S. E. le Président Yahya Jammeh de rejeter les résultats de l'élection présidentielle du 1^{er} décembre 2016, selon lesquels M. Adama Barrow est élu nouveau Président de la République de Gambie.

34. La Conférence note que S. E. le Président Yahya Jammeh avait initialement accepté les résultats proclamés par la Commission électorale indépendante le 2 décembre 2016 et félicité le nouveau Président élu, avant de changer d'avis sur la base des corrections apportées aux résultats initiaux par la Commission électorale qui, pourtant, ne changent pas le vainqueur de l'élection.

35. Elle félicite S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria et Présidente en exercice de la Conférence, de l'efficacité avec laquelle elle a géré la situation en Gambie et des positions fortes exprimées au nom de la Conférence.

36. La Conférence salue l'initiative du déploiement de la mission de haut niveau des chefs d'État, composée de S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, S. E. M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, et S. E. M. John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana, qui s'est rendue le 13 décembre 2016 à Banjul, pour faire le point sur la situation politique avec l'ensemble des parties prenantes impliquées.

37. La Conférence lance un appel au Président Yahya Jammeh pour qu'il accepte le verdict des urnes et s'abstienne de tout acte de nature à compromettre la transition et le transfert pacifique du pouvoir au président élu.

38. Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus de ce qui suit :

a) Maintenir le résultat de l'élection du 1^{er} décembre 2016 en République de Gambie;

b) Garantir la sécurité et la protection du Président élu, M. Adama Barrow;

c) Tous les chefs d'État assisteront à l'investiture du Président élu Adama Barrow, qui prêtera serment le 19 janvier 2017, conformément aux dispositions de la Constitution gambienne;

d) Appeler le Gouvernement et les partis de la coalition à faire preuve de retenue, afin de préserver l'unité nationale;

e) Respecter la volonté exprimée par le peuple gambien le 1^{er} décembre 2016;

f) S. E. M. Muhammadu Buhari, Président et Commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria, servira de médiateur en Gambie, et S. E. M. John Dramani Mahama, Président de la République du Ghana, sera le coprésident. Le processus de médiation sera conduit suivant les termes de référence approuvés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement;

g) Demander à l'Union africaine et aux Nations Unies d'avaliser les décisions prises sur la situation en Gambie et demander leur appui aux efforts de médiation de la CEDEAO, ainsi que toute forme d'assistance technique nécessaire;

h) La Conférence prendra toutes les actions nécessaires pour faire appliquer les résultats des élections du 1^{er} décembre 2016.

39. La Conférence encourage toutes les parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur de la Gambie, à faire preuve de retenue, à respecter l'état de droit et à assurer une transition pacifique du pouvoir. Elle exhorte les forces de défense et de sécurité gambiennes à exercer leur mandat de façon républicaine et à assurer la protection des personnes et des biens.

Sur la situation en Guinée-Bissau

40. La Conférence réaffirme sa vive préoccupation face à la persistance de la crise politique et institutionnelle en Guinée-Bissau du fait de l'incapacité des acteurs politiques à s'entendre sur une solution consensuelle durable. Elle souligne que cette crise compromet la mise en œuvre des engagements pris depuis mars 2015 par les partenaires au développement d'accompagner la reconstruction économique et sociale du pays.

41. La Conférence félicite S. E. M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée et médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, et S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria et Présidente en exercice de la Conférence, pour leurs actions qui ont permis l'adoption par les parties prenantes, le 6 septembre 2016 à Bissau, d'une feuille de route en six points pour sortir le pays de la crise actuelle.

42. La Conférence félicite S. E. M. Alpha Condé pour les excellents efforts de médiation entrepris qui ont abouti à la signature par les partis politiques d'un accord politique le 14 octobre 2016 à Conakry visant à trouver une solution durable à la crise politique prolongée dans le pays. La Conférence réaffirme que l'accord de Conakry demeure l'unique cadre pour obtenir une résolution pacifique de la crise en Guinée-Bissau.

43. La Conférence salue le leadership dont a fait montre S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente en exercice de la Conférence, par son implication active dans le processus de recherche de solutions à la crise.

44. La Conférence exhorte le Président de la République de Guinée-Bissau à se conformer aux dispositions de l'accord de Conakry et appelle toutes les parties à respecter les termes de cet accord.

45. La Conférence charge la Commission de la CEDEAO de fournir l'appui technique nécessaire à la mise en œuvre de l'accord de Conakry.

46. La Conférence salue à nouveau la non-ingérence de l'armée dans cette crise politique et l'encourage fortement à continuer dans ce sens.

47. La Conférence réitère la décision de retirer la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau au 30 juin 2017 et charge la Commission d'entamer les opérations de retrait progressif dès le premier trimestre 2017.

Sur la situation au Mali

48. La Conférence note que, malgré les progrès accomplis, de nombreux obstacles restent encore à surmonter dans la mise en œuvre effective et totale de l'accord de paix et de réconciliation, notamment l'insécurité, le manque réel de volonté de certains groupes armés qui sont signataires de l'accord et l'insuffisance des ressources financières, en dépit des engagements pris par la communauté internationale.

49. La Conférence condamne fermement les récentes attaques terroristes menées contre les populations civiles, les travailleurs humanitaires, les forces de défense et de sécurité maliennes et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Elle réaffirme son attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Mali. Elle réitère également son appui au processus de paix et exhorte toutes les parties prenantes à le respecter.

50. La Conférence demande aux groupes signataires de l'accord de paix et de réconciliation de faire preuve de bonne foi, de sincérité et de bonne volonté dans leurs engagements après l'adoption par le Gouvernement de mesures destinées à faciliter leur intégration dans la normalisation du cadre institutionnel.

51. Elle salue l'adoption de la résolution [2295 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies et exige le redéploiement progressif des forces de défense et de

sécurité maliennes afin de leur permettre de jouer leur rôle régalien de préservation de la souveraineté de la nation malienne, mais aussi comme premier rempart indispensable de sécurisation des populations et de leurs biens.

52. La Conférence exige des mouvements signataires de lever toute entrave à la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national.

53. Elle demande aux partenaires d'apporter le soutien nécessaire au Gouvernement du Mali en vue de la mise en œuvre effective de l'accord de paix et de réconciliation et de soutenir le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité maliennes pour leur permettre de s'acquitter de leur mission sur toute l'étendue du territoire malien.

54. La Conférence charge le Président de la Commission de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'organisation dans les meilleurs délais d'une conférence internationale sur la situation sécuritaire au Mali, en collaboration avec l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, dans le but de déterminer les moyens d'intervention les plus aptes à assurer l'efficacité des actions en cours afin de préserver l'intégrité territoriale du Mali.

Sur la situation au Burkina Faso

55. La Conférence s'est félicitée du retour à l'ordre constitutionnel et du rétablissement de la stabilité politique au Burkina Faso depuis l'élection présidentielle de 2015, et elle encourage les autorités burkinabé à accélérer la mise en œuvre des réformes institutionnelles et des réformes du secteur de sécurité.

56. La Conférence a adressé ses félicitations au Gouvernement du Burkina Faso pour le succès rencontré par la conférence des donateurs en soutien au plan national de développement économique et social, organisée à Paris les 7 et 8 décembre 2016. La Conférence lance un appel aux partenaires au développement à honorer, dans les meilleurs délais, leurs engagements pris lors de la conférence de Paris afin de soutenir les efforts de redressement économique du Burkina Faso en mettant effectivement à disposition les fonds annoncés lors de ladite conférence.

Au titre des élections présidentielles et législatives au Cabo Verde et au Ghana

57. La Conférence salue le bon déroulement des élections présidentielles et la tenue, avec succès, des élections législatives au Cabo Verde et au Ghana, qui sont la marque du renforcement de la démocratie dans la région.

58. Elle félicite S. E. M. Jorge Carlos de Almeida Fonseca pour sa réélection comme Président du Cabo Verde, et le Président élu du Ghana, S. E. M. Nana Addo Akufo-Addo.

59. La Conférence a salué l'élégance du geste de S. E. M. John Dramani Mahama qui, en concédant sa défaite et en félicitant le vainqueur, a confirmé son attachement à la démocratie et ses hautes qualités de grand homme d'État. Elle lui a par ailleurs rendu un vibrant hommage pour sa contribution significative à l'enracinement de la démocratie dans la région et à la gestion des crises au Burkina Faso, au Togo et en Gambie.

Au titre de la sécurité et la sûreté maritimes

60. La Conférence félicite le Gouvernement togolais pour l'organisation réussie du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, ainsi que pour les efforts entrepris en vue de l'adoption par le Sommet d'une charte africaine consensuelle.

61. La Conférence demande à la Commission de l'Union africaine de finaliser les discussions sur l'élaboration et l'adoption des annexes à la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique, dans les délais fixés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

62. Elle charge la Commission de la CEDEAO de participer activement au processus d'élaboration des annexes à la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique, afin de s'assurer de la prise en compte des préoccupations régionales telles qu'énoncées dans la stratégie intégrée de sécurité maritime de la CEDEAO.

63. La Conférence prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'architecture de la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée et encourage la Commission de la CEDEAO à accélérer et soutenir la mise en œuvre des centres maritimes créés à cet effet.

Autres questions[[h2]]

64. La Conférence endosse la candidature de S. E. M. Alpha Conde, Président de la République de Guinée, comme Président de l'Union africaine.

65. La Conférence adresse ses félicitations à S. E. M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente de la République du Libéria, et Présidente en exercice de la Conférence, pour le leadership exemplaire dont elle fait preuve et pour l'engagement remarquable avec lequel elle conduit les destinées de la région.

66. Les chefs d'État et de gouvernement adressent leurs sincères remerciements à S. E. M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigéria, et au Gouvernement et au peuple nigériens, pour l'hospitalité généreuse et authentiquement africaine qui leur a été réservée pendant leur séjour à Abuja, ainsi que pour la qualité de l'organisation de la présente session, qui a grandement contribué à son succès.

67. Les chefs d'État et de gouvernement décident de tenir leur prochaine session ordinaire à Monrovia en mai 2017.

Fait à Abuja, le 17 décembre 2016